

À Association Agir pour Coste Chaude

83500 LA SEYNE-SUR-MER

[apcc83500@gmail.com](mailto:apcc83500@gmail.com)

La Seyne sur Mer le 24/02/2026

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre interpellation au sujet du quartier de Coste Chaude et nous venons par la présente y apporter nos réponses.

1) Sur le passage en Zone Agricole Protégée, j'ai voté pour en 2023. Pour rappel le classement en ZAP se fait à partir d'une délibération du conseil municipal puis d'un arrêté préfectoral et à l'issue d'une enquête publique et pour finir il est annexé au PLU en qualité de servitude d'utilité publique.

La délibération du conseil municipal a été votée le 5 décembre 2023, l'enquête publique a eu lieu du 3 avril au 5 mai 2025, la ZAP a été approuvée le 4 novembre 2025. Le conseil métropolitain a annexé par délibération l'arrêté de classement de la ZAP le 3 février 2026 mettant ainsi à jour le PLU de La Seyne-sur-Mer.

2) Nous ne savons pas si les travaux de clôture et de mise en état des bâtiments ont fait l'objet d'une demande d'aide financière à la Préfecture et dans ce cas si celle-ci a été acceptée. Le montage financier devrait certainement impliquer une participation financière de la ville. À ce titre nous ne reviendrons pas sur les engagements pris de part et d'autre.

3) Nous ne sommes pas au fait du contenu précis de l'AMI lancée le 18 décembre 2025 et dont la clôture est prévue le 26 février 2026. Nous serons attentifs à son contenu et nous nous attacherons à sélectionner le projet du ou de la candidate le plus à même de correspondre aux attentes et aux besoins de la population. Nous aviserons à partir du moment où nous aurons accès au dossier.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de notre considération la meilleure.

Pour la liste La Seyne, ville des possibles

Le candidat tête de liste

 Olivier Andrau